



Le Premier Ministre

Conseil des ministres du 23 mai 2008

Le 21 mai 2008

---

## **Lignes de force de la politique socio-économique du gouvernement fédéral**

---

### **Introduction**

Notre contexte actuel est celui d'un environnement économique international caractérisé par une plus grande faiblesse. Les incertitudes quant à l'impact de la crise financière consécutive à la crise de l'immobilier sur le marché américain persistent. En tant qu'économie ouverte de taille modeste, il n'est pas étonnant que notre pays, à l'instar de nos principaux partenaires commerciaux, ait connu un ralentissement de la dynamique de croissance ce dernier semestre. Ce ralentissement de la croissance se manifeste à l'heure où nous sommes confrontés à une accélération de l'inflation, conséquence de l'augmentation des prix internationaux de l'énergie et des denrées alimentaires.

Après l'approbation d'une première série de mesures par la voie de la loi-programme et du budget 2008, le gouvernement prend l'initiative de transposer les priorités socio-économiques, issues de l'accord gouvernemental et axées sur la création de davantage d'emplois et le renforcement de la protection sociale, en mesures de politique concrètes. En menant une politique socio-économique de qualité, le gouvernement entend renforcer les fondements de notre économie et ce, dans un cadre où toutes les personnes concernées assument leurs responsabilités : les partenaires sociaux, le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements régionaux et communautaires.

La promotion de la croissance de l'emploi notamment via la politique d'activation s'avère également cruciale pour réduire les frais liés au vieillissement et y faire face. Ce faisant, elle contribue aussi à la réalisation des résultats budgétaires tels que décrits dans le programme de stabilité 2008-2011.

Concrètement, le gouvernement souhaite fixer, lors du conseil des ministres du 23 mai, un ordre du jour et une méthode en vue d'élaborer cinq axes prioritaires pour la mi-juillet, dans le cadre des contours budgétaires du programme de stabilité, à savoir :

- 1) un renforcement de la politique d'activation dans le cadre d'une stratégie globale de pour l'emploi ;
- 2) la poursuite de la politique axée sur la réduction des charges (fiscales et parafiscales) qui pèsent sur le travail, en particulier pour les bas et les moyens revenus ;
- 3) l'encouragement de l'esprit d'entreprise, notamment par le biais d'un plan d'action axé sur les petites et moyennes entreprises;
- 4) le renforcement du système de protection sociale comme source importante de prospérité et de bien-être;
- 5) une attention particulière à l'environnement et au développement durable.

Dans ce cadre, le gouvernement a déjà prévu une série d'actions et pris une série de décisions. Pour la mi-juillet, il s'efforcera de parvenir à un accord global concernant d'importantes priorités socio-économiques additionnelles qui cadrent avec les lignes de force précitées.

## Domaines d'action prioritaires

### 1 – Davantage de personnes au travail

---

L'augmentation du taux d'emploi constitue une priorité absolue pour ce gouvernement. Un emploi procure non seulement un revenu aux gens, il contribue en outre à leur bien-être. L'augmentation du taux d'emploi est un facteur critique de réussite pour le maintien et le renforcement de notre Etat social actif. Les coûts du vieillissement de la population ne pourront être couverts que si le taux d'emploi passe des 62% actuels à 69% en 2030. Cela permettrait de disposer de suffisamment d'actifs pour financer les soins de santé ainsi que les allocations sociales. Pour cette législature, cela représente une augmentation du nombre d'actifs de 200.000 unités.

Actuellement, notre marché du travail est confronté à deux difficultés : nombre de régions connaissent une demande d'emploi encore insuffisante, alors que dans toujours plus de régions, l'offre d'emploi devient problématique. La sortie prématurée ainsi que la sous-représentation de quelques groupes cibles sur le marché du travail constituent un problème. Trop peu d'emplois et trop peu de travailleurs qualifiés pour les pourvoir, en voilà une situation paradoxale. Pour engranger des résultats sur les deux domaines, l'apport des partenaires sociaux et des entités fédérées est crucial.

Afin de continuer à augmenter la demande d'emploi, le gouvernement entend renforcer la compétitivité des entreprises. La compétitivité peut être renforcée en contrôlant les coûts salariaux et en innovant suffisamment. C'est pourquoi, d'ici le 15 juillet, des mesures seront élaborées pour alléger les charges qui pèsent sur le travail et pour conforter l'esprit d'entreprise et le développement durable. En matière de politique relative au marché du travail, le gouvernement élaborera des mesures pour lutter contre les pièges à l'emploi sur la base des propositions des partenaires sociaux. En outre, la simplification des diminutions pour groupes cibles et des plans d'embauche doit permettre une utilisation plus efficace et transparente des moyens existants pour les réductions de charges, afin d'aboutir à une maximisation de l'effet en termes d'emplois pour les entreprises des secteurs marchand et non-marchand.

Il n'est pas uniquement question de nombre d'emplois, il faut également qu'il y ait suffisamment de travailleurs qualifiés pour les pourvoir. Un ajustement de la procédure d'activation, avec notamment des délais de suivi raccourcis et une extension du champ d'application, constitue à cet effet une nécessité. Pour trouver la bonne personne pour le bon poste, le gouvernement souhaite prendre d'ici le 15 juillet des mesures destinées à promouvoir la mobilité interrégionale et à parvenir à une concrétisation de l'immigration économique sélective.

Outre une politique de l'emploi globale, il convient de consacrer suffisamment d'attention aux groupes sur le marché du travail au taux d'emploi le plus modeste, à savoir les personnes handicapées, les personnes peu qualifiées, les jeunes, les plus âgés, les allochtones et les femmes. Les mesures générales avancées seront positives pour eux aussi. Une simplification du travail des étudiants peut contribuer à

augmenter le taux d'emploi des jeunes. Le gouvernement veillera à ce que toutes les mesures du Contrat de solidarité entre les générations soient effectivement coulées dans une législation, ce qui permettra de continuer à augmenter le taux d'emploi des travailleurs salariés âgés.

## 2 – Réduire les charges pesant sur le travail et les entreprises

---

Tout un chacun sait qu'en termes de pression d'impôt totale (fiscale et parafiscale) sur le travail, la Belgique occupe une place peu enviable en haut du classement international. Il en résulte un coût du travail extrêmement élevé avec une pression importante sur les entreprises et sur les acteurs économiques en général. D'autre part, la rémunération nette est relativement modeste. A la lumière de l'évolution de l'inflation, ceci est rapidement considéré, pour les bas et les moyens revenus, comme une restriction du pouvoir d'achat, et comme un frein à l'épanouissement futur des activités pour les revenus supérieurs. En règle générale, l'écart entre un revenu net provenant d'un emploi et un revenu de remplacement est trop petit, ce qui engendre notamment des pièges à l'emploi. Dans ces circonstances, il n'est pas évident de réaliser lors de cette législature l'objectif de 200.000 emplois supplémentaires.

C'est pourquoi le gouvernement a fait une priorité importante de la réduction des charges fiscales et parafiscales sur le travail. Dans ce cadre, le gouvernement est prêt, à la lumière des négociations relatives au futur accord interprofessionnel, à mettre en œuvre les propositions des partenaires sociaux concernant des réductions de charges ciblées (bas salaires, travail de nuit et en équipes,...). Le gouvernement réduira également les charges par le biais d'une augmentation poursuivie du montant minimal exonéré d'impôt. Cette mesure doit surtout augmenter le pouvoir d'achat des gens, appuyer la croissance économique et lutter contre les pièges à l'emploi. Même si elle s'applique à l'ensemble des revenus afin de ne pas créer de nouvelles distorsions ou de nouveaux pièges à l'emploi, elle est surtout efficace au niveau des bas et moyens revenus.

Lors de cette législature, ce gouvernement fera un pas supplémentaire vers une restriction du nombre de barèmes fiscaux intermédiaires. Cela s'impose dès lors qu'il s'avère que le tarif marginal d'un revenu modeste relève très rapidement dans le barème de 45%.

Pour les familles avec enfants et de bas revenus notamment, une réduction d'impôt n'est pas le moyen approprié. C'est pourquoi il importe d'abaisser la pression parafiscale pour les travailleurs salariés. Dans cette optique et dans les limites d'une politique budgétaire durable, le gouvernement continuera à alléger les charges sociales pesant sur le travail.

## 3 – Encourager l'esprit d'entreprise

---

Comparativement à la situation dans d'autres pays, peu de jeunes ressentent l'envie de lancer une entreprise. C'est la raison pour laquelle ce gouvernement veut œuvrer à un climat d'entreprise plus

attractif, notamment en créant un environnement qui augmente la compétitivité de nos entreprises et les encourage à une croissance, un engagement et une innovation continus et à un entrepreneuriat intelligent.

Pour s'assurer que nos entreprises puissent opérer dans un environnement de marché économique correct, ce gouvernement confirme l'intérêt qu'il porte au bon fonctionnement et au renforcement de l'autorité belge de concurrence. L'accent sera placé sur le maintien effectif de l'interdiction de cartels et l'abus de positions dominantes.

Nos entrepreneurs ne sont pas les seuls à avoir intérêt à bénéficier d'un fonctionnement transparent du marché. L'actuel débat sur le pouvoir d'achat démontre que les prix finaux payés par le consommateur signifient également un facteur de format dans le fonctionnement du marché et de l'économie.

Pour veiller à ce que la politique bénéficie d'une vision suffisamment claire de la réalisation de ces prix finaux, le gouvernement crée un instrument consultatif indépendant qui en examinera les différentes composantes. De la sorte, nous obtiendrons un meilleur aperçu du fonctionnement du marché ou des éventuelles pratiques contraires à la saine concurrence. Si nécessaire, des mesures pourront être prises a posteriori.

Une politique économique stimulante doit, de manière primordiale, mener à une création d'emplois.

Afin de stimuler la création de nouvelles entreprises, ce gouvernement élabore un plan d'action et une législation propre qui sont spécifiquement axés sur la création et le développement de petites et moyennes entreprises.

Afin d'augmenter la force d'attractivité de la profession d'indépendants, ce gouvernement s'attelle prioritairement à une valorisation de leur statut social en comparaison avec celui des travailleurs salariés. A terme, nous visons l'harmonisation la plus avancée des différents régimes.

Une politique économique durable se doit de tenir compte des entreprises tout au long de leur vie, et donc aussi en périodes difficiles. Nous estimons qu'une mésaventure ne doit pas automatiquement se solder par une faillite et qu'en cas de reprise, des conditions satisfaisantes doivent être déterminées pour les travailleurs. Guidé par cet objectif, ce gouvernement prend l'initiative de soumettre à révision la loi du 17 juillet 1997 relative au concordat judiciaire.

#### 4 – Renforcer la protection sociale

---

Le gouvernement entend renforcer le principe d'assurance, la solidarité, la liaison au bien-être et le financement à long terme de la sécurité sociale. Parallèlement à cela, il développe des initiatives destinées à améliorer l'accès aux soins de santé et à lutter contre la pauvreté. Ces derniers mois, il a déjà pris un certain nombre de mesures à cette fin en vue d'augmenter certaines allocations, en sus de la liaison à l'indice. Certaines mesures sont déjà entrées en vigueur ; d'autres seront lancées dans les mois à venir.

Ainsi, les allocations familiales pour le premier enfant des indépendants ont été majorées de 10 euros et la prime rentrée scolaire s'est transformée en un supplément d'âge annuel plus important et plus accessible. Les pensions minimales seront augmentées de 2 %, à l'instar des allocations minimales d'invalidité. La cotisation de solidarité sur les pensions sera réduite, à compter du 1<sup>er</sup> juillet, et le travail autorisé pour les plus de 65 ans et pour les bénéficiaires de pensions de survie sera augmenté. La garantie de revenus pour les personnes âgées connaîtra, au 1<sup>er</sup> juillet, une augmentation de 2 %.

Par ailleurs, toutes les mesures qui avaient précédemment fait l'objet d'un accord entre les partenaires sociaux sur l'affectation de l'enveloppe bien-être sont mises à exécution. Au 1<sup>er</sup> septembre, les pensions, les allocations d'invalidité, les indemnités pour accidents de travail et maladies professionnelles, connaîtront une hausse de 2 % pour autant qu'elles aient pris cours il y a 6 ans ou entre 15 et 20 ans. Dans les mois à venir, les partenaires sociaux se pencheront sur la définition de l'enveloppe bien-être 2009-2010.

Par ailleurs, dans les limites de la marge budgétaire disponible, le gouvernement entend développer, pour le 15 juillet, une vision d'avenir commune des domaines prioritaires suivants : sur le plan du renforcement du principe d'assurance : l'augmentation du ratio de remplacement des pensions. Sur le plan du renforcement de la solidarité : une nouvelle augmentation des pensions minimales dans tous les régimes, la réalisation et la trajectoire de croissance de la conversion du supplément d'âge annuel en un treizième mois complet pour les allocations familiales, l'harmonisation des allocations minimales pour les travailleurs indépendants et salariés. Sur le plan de la liaison au bien-être : l'augmentation des pensions les plus anciennes. Sur le plan du financement à long terme de la sécurité sociale : la méthode à suivre pour le développement du Fonds de vieillissement et du Fonds d'avenir pour les soins de santé.

En matière de soins de santé, il convient de se lancer dans la suppression des suppléments d'honoraires exagérés. L'accès aux techniques et médicaments innovants doit continuer à être garanti. Cette préoccupation doit s'accompagner du souci permanent de répondre au besoin objectif de soins du patient au prix le plus intéressant. A la lumière des résultats d'une étude actuellement menée sur ce thème, l'on examinera la mesure dans laquelle le maximum à facturer ne peut être adapté, notamment afin d'offrir une plus grande protection à des malades chroniques. A cet égard, les charges liées aux soins de proximité doivent aussi être allégées. L'on s'attelle à renforcer la position du médecin de famille et à une meilleure correspondance entre l'offre de soins et la demande de soins dans divers domaines mentionnés dans l'accord gouvernemental.

Le plan fédéral d'action pour la lutte contre la pauvreté sera soumis, le 4 juillet, au Conseil des ministres. Dans ce plan sera exposée l'augmentation du pouvoir d'achat via une majoration des allocations les plus basses.

Le gouvernement reconnaît en outre que notre pays a un besoin urgent en formation financière. Pour cette raison et conformément à une recommandation de l'OCDE, il examine la création d'un institut ou d'une plate-forme qui, de manière coordonnée, traitera de la formation financière et de la sensibilisation. Une connaissance de base de l'aspect financier contribue non seulement à améliorer

l'autonomie et la protection des consommateurs, mais elle constitue par ailleurs un incitant pour la concurrence et l'innovation.

## 5 – Un environnement durable et une politique énergétique

---

Préserver un environnement sain et vital au service des générations futures, tel est l'engagement de l'actuel gouvernement. L'année 2008 signifie le démarrage de la période de Kyoto. Au cours de la période 2008-2012, la Belgique devra réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> annuellement d'en moyenne 7,5 % par rapport au niveau de 1990. Outre les efforts fournis par les Régions en ce sens, les autorités fédérales devront émettre annuellement 4,8 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> en moins. Des actes concrets et volontaires s'imposent de la part de chacun : de la part des citoyens comme des entreprises et, bien sûr, des pouvoirs publics eux-mêmes. Pour ce faire, le gouvernement a choisi, dans le cadre d'une vaste concertation sociale, d'élaborer des mesures aussi ambitieuses que réalisables. Le processus dit du « Printemps de l'Environnement » a entre-temps mis en branle un processus social dynamique. Au début du mois de juillet, il débouchera sur des mesures concrètes qui réduiront davantage les émissions en CO<sub>2</sub> et stimuleront l'efficacité énergétique. Ces mesures concerneront notamment les formes durables de production, de consommation et de déplacements. Le gouvernement se préparera dans le même temps à atteindre l'objectif européen prévoyant de parvenir, pour 2020, à une part de 13 % d'énergie renouvelable par rapport à la consommation d'énergie totale. Dans ce contexte, le gouvernement veillera notamment à l'exploitation optimale du potentiel en énergie éolienne off-shore de la mer du Nord et améliorera l'accès aux biocarburants pour le consommateur, tout en s'assurant du développement durable des biocarburants. L'efficacité énergétique des bâtiments publics sera également améliorée.

L'accès à l'énergie constitue un droit fondamental. La recherche de prix énergétiques corrects et accessibles constitue l'objectif que se fixe le gouvernement. Une action sur divers terrains s'impose à cet effet.

Pour parvenir structurellement à des prix de l'énergie justifiés pour chacun, le gouvernement mettra en place les conditions permettant un accroissement de la concurrence sur le marché du gaz et de l'électricité. Le gouvernement encouragera pour cela de nouveaux acteurs dans le domaine de la production, il s'efforcera de parvenir à une gestion indépendante des réseaux de transport, avec une responsabilisation substantielle du secteur public, il stimulera la mise sur le marché de sites de production compétitifs. Le régulateur national veillera au comportement concurrentiel et à l'adéquation entre les coûts et les prix des entreprises.

Pour ceux qui sont confrontés aux plus grandes difficultés, nous développons une politique énergétique sociale adaptée. A cet égard, le fonds social chauffage et le système des tarifs sociaux pour le gaz et l'électricité seront activés. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008, 285.000 ménages pourront compter sur une réduction de 50 ou 75 euros sur leurs factures respectivement d'électricité et de gaz naturel. Les personnes qui entrent en ligne de compte se verront automatiquement appliquer des tarifs sociaux. De

plus, les instruments existants feront l'objet d'une évaluation, avec pour objectifs une meilleure harmonisation et une optimisation de l'accès à ceux-ci.

Nous encourageons les familles et les entreprises à consommer l'énergie avec modération. En effet, l'énergie la moins chère et la moins polluante, c'est celle que nous n'utilisons pas. La déductibilité des investissements en faveur des économies d'énergie sera accrue et, si possible, sera préalablement financée ou sera convertie en une réduction de la facture. Les entreprises pourront amortir leurs investissements plus rapidement ou de manière dégressive. Dans le cadre d'une alliance pour l'emploi et l'environnement entre les employeurs, les travailleurs du secteur de la construction, les associations environnementales et les pouvoirs publics, nous mettrons sur pied un système efficace de tiers payant afin d'encourager les investissements en construction durable.

Nous tenons à apporter à chacun une information correcte et compréhensible quant à sa consommation d'énergie. Dans cette optique, nous élaborerons une facture énergétique uniforme que tous les fournisseurs devront utiliser.

## **Conclusion**

Le gouvernement souhaite, pour la mi-juillet, poursuivre la concrétisation des mesures de politique précitées. Par l'entremise de cette politique socio-économique efficace, il compte faire face à l'environnement économique plus faible. L'objectif est d'aider plus de gens à trouver du travail et d'assurer un revenu correct en vue d'accroître leur prospérité et leur bien-être.